



Réduction d'un préavis de déménagement

Par Visiteur

Bonjour,

J'aurais aimé savoir si je pourrais réduire mon futur préavis que je n'ai pas encore fait pour le moment de 3 mois à 1 mois.

Je vous explique mon cas, j'ai emménagé dans un appartement en juin 2005, j'ai rencontré mon amie en août 2009 et je vis en concubinage avec mon amie depuis le mois de janvier 2010, je suis le seul signataire de bail. Mais en ce jeudi 4 mars 2010, il y a eu un double homicide au fusil de chasse dans notre entrée d'immeuble, nous vivons au 1^{er} étage, notre balcon donne du côté rue, là où le deuxième homicide a eu lieu, une femme abattue sur le trottoir, son compagnon lui au bas de nos escaliers. Nous avons tous deux assistés à la scène, car je fus le premier sur les lieux et à faire prévenir les secours, mon amie elle a assistée à la scène de la fenêtre de notre chambre, a été mise en joue par le meurtrier et a vu la femme se faire tirer dessus à bout portant. Le meurtrier s'est suicidé plus loin sous un porche, nous ne l'avons pas vu faire, nous avons tous deux été choqués, mais mon amie plus particulièrement, elle a eu un arrêt de travail et doit voir une psychologue toute les semaines. Moi je n'ai pas souhaité prendre d'arrêt ni voir une psychologue car je vais bien.

J'aurais donc aimé savoir si mon préavis pourrait être réduit de 3 mois à un mois, car cela devient insupportable pour mon amie de vivre ici, dès qu'elle sort sur le balcon ou va dans les escaliers, elle revoit la scène. En espérant avoir été assez explicite et en vous remerciant d'avance pour le temps accordé à me lire et me répondre, veuillez recevoir mes salutations.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends parfaitement la situation.

En avez-vous parlé à votre bailleur ?

Sans son accord malheureusement vous ne pouvez pas bénéficier de la réduction du préavis car la situation n'est pas une cause de réduction du délai de préavis.

Bien cordialement